



Procès-verbal de la huitième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mardi 14 octobre 2025 à 19 h, au pavillon du Centre Durocher, 290, rue Carillon et par visioconférence.

PRÉSENCE

Membres avec droit de vote :

Mme Myriam Nickner-Hudon	Présidente
M. Mathieu Montégiani	Vice-président
Mme Virginie Bernier	Secrétaire
Mme Marilyn Wellman	Trésorière
M. Sylvain Simoneau	Administrateur
M. Samuel Yergeau	Administrateur
Mme Morgane Person	Administratrice

Membre sans droit de vote

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch-Saint-Sauveur
------------------------	--

ABSENCE

Mme Élisabeth Bouchard	Administratrice
------------------------	-----------------

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCE :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
--------------------------	---------------------------------------

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 4 personnes assistent à l'assemblée et 2 personnes en visioconférence.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 17 septembre 2025
4. Période d'information du conseiller municipal
5. Période de questions et commentaires des citoyens
6. Dossiers particuliers du conseil de quartier
7. Trésorerie
8. Correspondance
9. Varia
10. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h 02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION de Mathieu Montégiani, DÛMENT APPUYÉE par Virginie Bernier, IL EST UNANIMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal du 17 septembre 2025

SUR PROPOSITION de M. Sylvain Simoneau, DÛMENT APPUYÉE par Mme Virginie Bernier, IL EST UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 17 septembre 2025.

4. Période d'information du conseiller municipal

M. Pierre-Luc Lachance rappelle que sa participation au conseil de quartier de Saint-Sauveur a été sa première activité officielle en tant que conseiller municipal après son assermentation en 2017. La séance du 31 octobre 2025 du conseil de quartier de Saint-Roch sera sa dernière en tant que conseiller du district. Les sujets suivants sont abordés :

Échantillonnage au Complexe de valorisation énergétique — Les résultats de la campagne d'échantillonnage tenue en juillet 2025 au Complexe de valorisation

énergétique sont maintenant disponibles sur le site web de la Ville. On confirme le bon fonctionnement et la fiabilité du système en place pour assainir les gaz à combustion de chacune des quatre lignes d'incinération. Les résultats à la Ville de Québec en termes de concentration de particules dans l'air oscillent entre 0,3 mg et 0,7 mg par m³ d'air, soit bien en-deçà de la norme québécoise établie à 20 mg par m³ d'air.

Bonification du programme Accès Famille — Les maisons existantes sont maintenant admissibles au programme Accès Famille qui permet aux acheteurs d'une première propriété d'obtenir un prêt de la Ville de Québec variant entre 5% et 9% devant être remboursé lors de la vente de la maison. Existant depuis 2015, Accès Famille était auparavant uniquement applicable sur les nouvelles propriétés.. Jusqu'au 1^{er} décembre 2025, les familles intéressées à acheter une propriété existante peuvent donc s'inscrire sur le site web de la Ville de Québec. Un premier projet-pilote avec 40 familles se réalisera en 2026 pour l'achat de propriétés existantes.

Oeuvres monumentales éphémères — L'appel de projets est en cours pour les œuvres monumentales éphémères dans l'espace public. Les organismes culturels ayant leur siège social à Québec sont invités à soumettre leur projet d'ici le vendredi 21 novembre. Une forte présence visuelle et une lecture accessible au public font partie des critères de sélection.

Changement de noms des rues — Le comité de toponymie de la Ville de Québec a pour mission d'évaluer les noms des rues à Québec et de proposer des modifications si nécessaire. Toute proposition de nouveau toponyme sera transmise au comité de toponymie de la Ville de Québec pour analyse et recommandation.

Rue de Verdun — Du marquage est maintenant visible sur la rue de Verdun à proximité des arrêts.

Oeuvres d'art sur les portes de garage — Le règlement municipal 1400 a été modifié pour permettre l'ajout d'œuvres d'art sur les portes de garage et de murales pour prévenir l'apparition potentielle de graffitis. Il faut au préalable faire une demande de permis.

5. Période de questions et de commentaires des citoyens

Terrain de Verdun — Suite à une question d'un citoyen, M. Pierre-Luc Lachance indique qu'il y a des zones plus contaminées que prévues sur le terrain de la rue Verdun dont la Ville de Québec est propriétaire. M. Samuel Yergeau rapport les propos de feu M. Marc-André Beauchemin indiquant qu'une partie du terrain contaminé sur la rue de Verdun avait été ramassé en surface entre les rues Raoul-Jobin et Saint-Vallier afin d'éviter des écoulements vers la rivière (Saint-Charles) et des terrains aux alentours. M. Dave Gagnon-Pelletier, conseiller en consultations

publiques à la Ville de Québec, précise que le terrain de la rue de Verdun a effectivement été décontaminé en surface et coffré (colmaté) au centre. L'aide du gouvernement du Québec sera donc nécessaire pour procéder à une décontamination qui se chiffre dans les millions de dollars d'investissement.

On indique qu'il est fort possible que le terrain soit développé par phase ou zone pour s'adapter au niveau de contamination variable retrouvé sur le site. Il reste aussi à déterminer les usages de chaque zone pour optimiser la demande faite au gouvernement. M. Lachance cite en exemple le terrain de la Pointe-aux-Lièvres, où la partie la plus contaminée a été transformée en parc, et la partie viable en habitations (Écoquartier Pointe-aux-Lièvres).

Un citoyen demande s'il y a des terrains déjà contaminés sur lesquels ont été construites des habitations existantes. M. Lachance souligne que la Ville de Québec n'a pas le mandat d'évaluer le taux de contamination de terrains qui ne lui appartiennent pas. Mme Myriam Nickner informe qu'il est possible de voir les terrains contaminés sur la carte interactive de la Ville de Québec.

Cartons de vote — Une citoyenne fait remarquer que certains cartons de vote pour les élections municipales se perdent ou sont même retrouvés dans la rue. M. Lachance rappelle que les citoyens peuvent aller voter sans leur carton en apportant les pièces d'identité requises. Des outils sur le site web de la Ville de Québec sont disponibles pour valider si un citoyen est bel et bien inscrit sur la liste électorale.

Électrification des bus du RTC — Un citoyen demande des nouvelles sur le projet d'électrification des autobus du RTC. M. Pierre-Luc Lachance indique que le gouvernement du Québec a mis sur pause le chantier visant la construction d'un nouveau garage pouvant accueillir une flotte d'autobus électrifiés. De plus, la Ville de Québec doit investir des montants importants pour maintenir la sécurité du garage actuel des autobus RTC dans Lebourgneuf en raison de la présence de pyrite qui a envahi l'infrastructure et la portion des bureaux de travail. M. Lachance rappelle que les autobus hybrides et les autobus diesel ne sont pas admissibles aux subventions gouvernementales, ce qui aura un impact majeur sur la dette nette du budget du RTC qui n'a pas les infrastructures requises pour accueillir de nouveaux autobus électriques subventionnés.

Avenir de l'église Sainte-Angèle de Saint-Malo — Un citoyen informe le conseil de quartier que la distribution alimentaire de Saint-Vincent-de-Paul ne pourra plus se faire à l'église Sainte-Angèle-de-Saint-Malo puisque le local ne sera plus libre. M. Pierre-Luc Lachance rappelle que la Ville de Québec est en discussion avec le Diocèse de Québec pour élaborer un plan de match général quant à l'avenir des églises excédentaires sur son territoire. M. Lachance n'a pas de nouvelles à partager sur l'église Sainte-Angèle ni l'église de Saint-Sauveur, sauf le fait que le Diocèse de Québec souhaite maintenir cette dernière le plus longtemps possible en activité. Il n'y a pas d'échéancier précis pour le moment.

Décarbonation — Un citoyen propose la pose de panneaux solaires sur les bâtiments de la Ville de Québec et l'installation d'éoliennes dans les parcs industriels pour générer de l'énergie. Le conseiller sortant de Saint-Roch/Saint-Sauveur croit que l'installation de panneaux solaires fait partie du plan de décarbonation de la Ville de Québec. Cependant, M. Lachance ne croit pas qu'il y ait des corridors de vent suffisamment puissants dans la région de Québec pour l'installation d'éoliennes.

Bollards — Les bollards problématiques pour le déneigement sont retirés à la fin octobre / début novembre.

Saison de vélo prolongée — Mme Virginie Bernier demande si la prolongation de la saison de vélo jusqu'au 15 novembre s'applique pour l'ensemble des pistes cyclables. M. Pierre-Luc Lachance précise que la réglementation sur les pistes cyclables va être modifiée dans les zones de stationnement partagé. De plus, la saison de àVélo est prolongée cette année jusqu'au 15 novembre principalement dans les quartiers centraux. Quant aux CVC (corridor vélocité), ils sont fonctionnels à l'année en vue de maintenir un réseau le plus fonctionnel possible.

Rue de Verdun — M. Samuel Yergeau témoigne qu'il a observé une nette amélioration que depuis que les travaux de lignage et de marquage aux arrêts sont faits sur la rue de Verdun quant au respect de la signalisation en place. Une citoyenne questionne la raison d'un délai si long avant que le marquage ne soit effectué. M. Lachance précise que c'est un oubli de la part du fournisseur qui n'a pas fait les travaux de marquage après les travaux de pavage.

Prix de la chaussée sur la rue Saint-Vallier Ouest — Un citoyen questionne la différence de prix entre l'asphalte et le pavé comme type de revêtement de la chaussée. M. Lachance n'est pas en mesure d'indiquer précisément la différence de prix, mais reconnaît que les dalles de pavé sont plus onéreuses que l'asphalte. Le conseiller municipal de Saint-Roch / Saint-Sauveur rappelle que sur les 32 millions investis dans le projet de réaménagement de la rue Saint-Vallier Ouest, 28 M\$ sont payés par le gouvernement du Québec et le ministère de l'Environnement puisqu'il s'agit d'un projet d'envergure pour le verdissement et la lutte contre les îlots de chaleur dans la Ville. La nouvelle chaussée va également permettre de ralentir la circulation automobile et d'avoir un espace de stationnement flexible qui pourra permettre aussi aux commerçants d'avoir des terrasses pendant l'été.

Sécheresse — Un citoyen fait remarquer la sécheresse qui sévit depuis un moment. M. Lachance acquiesce en disant que le manque de précipitations entraîne des problèmes dans les cours d'eau de la ville.

Fin du mandat de M. Pierre-Luc Lachance — Un citoyen en ligne félicite M. Pierre-Luc Lachance pour son service qu'il qualifie d'exemplaire au cours des huit dernières années où il a été conseiller municipal du district de Saint-Roch / Saint-Sauveur

6. Dossiers particuliers du conseil de quartier

Table de concertation de vélo — Les questions de la Table de concertation vélo ont été envoyées aux différents partis politiques municipaux. La Table est en attente de leurs réponses.

Plan d'action — Un questionnaire sur le plan d'action du conseil de quartier de Saint-Sauveur sera lancé d'ici la prochaine séance en novembre 2025.

7. Trésorerie

RÉSOLUTION 25-08-01

Concernant le paiement du procès-verbal du 14 octobre 2025

SUR PROPOSITION DE Mme Marilyn Wellman, DÛMENT APPUYÉE par M. Mathieu Montégiani, IL EST UNANIMENT RÉSOLU de verser un montant de 125\$ à Mme Véronique Demers pour le travail de rédaction du procès-verbal de la séance du mardi 14 octobre 2025.

Balado sur la biodiversité — Un chèque de 4000\$ provenant d'une subvention pour réaliser le balado sur la biodiversité a été reçu ce qui porte le solde du compte à 5662,24\$.

Signataires du compte bancaire — M. Sylvain Simoneau a été retiré du compte et Mme Virginie Bernier a été ajoutée. Mme Myriam Nickner demeure également signataire.

AccèsD Entreprises — Le dossier visant notamment à faire des paiements en ligne aux fournisseurs est en cours à la Caisse Desjardins de Québec. Les documents sont signés.

8. Correspondance

S. O.

9. Varia

Motion de félicitations — Mme Myriam Nickner souhaite féliciter M. Pierre-Luc Lachance pour ses huit années de service comme conseiller municipal du district de Saint-Roch/Saint-Sauveur.

Mme Nickner affirme que M. Lachance a démontré une assiduité et une disponibilité impressionnantes, une grande efficacité et un dévouement dans de nombreux dossiers, peu importe le niveau de complexité, comme les logements sociaux, le verdissement et le parc Durocher. Plusieurs organismes reconnaissent la contribution significative de M. Lachance pour le quartier.

10. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMENT RÉSOLU de lever la séance à 20h05.

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mercredi 19 novembre 2025.

Mme Myriam Nickner-Hudon

Mme Virginie Bernier